

société civile. Ainsi, au lieu que ce soit des étrangers qui dirigent la contestation quand l'État porte atteinte à la liberté d'expression, les membres de la société civile autochtone se voient pourvus des moyens de donner eux-mêmes l'impulsion nécessaire.

Ce travail pourrait -- et devrait -- être accompli à une bien plus grande échelle. Il y a dans le monde d'innombrables organisations naissantes de défense de la liberté d'expression qui ne demandent qu'à être aidées et conseillées. En leur offrant la formation et le matériel nécessaires pour développer les liaisons Internet, on accroîtrait considérablement la capacité de ces organisations à intensifier leur action militante en faveur de la démocratie et des droits de la personne ainsi qu'à relever les atteintes à ceux-ci le cas échéant. En fin de compte, ce sont les organisations autochtones de défense de la liberté d'expression qui provoqueront un changement global des valeurs sociales propre à assurer l'ancrage et la protection des droits de la personne et de la liberté d'expression.

De nombreux Canadiens sont prêts à faire leur part dans ce sens. Ce qu'il faut, c'est un engagement à longue échéance en faveur de l'IFEX et du Programme d'approche pour les pays en développement. Cet engagement se traduirait non seulement par une augmentation des ressources, mais aussi, par exemple, par la mise sur pied d'un programme dans le cadre duquel les alertes aux atteintes à la liberté d'expression données par l'IFEX seraient automatiquement transmises aux ambassades canadiennes et autres et pourraient ainsi être intégrées dans les analyses et les programmes relatifs aux pays en cause. En appuyant activement le site Web de l'IFEX, les milieux diplomatiques montreraient de manière spectaculaire comment on peut utiliser efficacement la connaissance dans le monde actuel pour promouvoir les valeurs auxquelles le Canada souscrit.

6. La protection de la liberté d'expression pendant les élections

Le Canada, par l'intermédiaire d'Élections Canada, du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique et d'un bon nombre d'ONG, offre depuis longtemps des services de surveillance et d'aide technique à l'étranger pour favoriser la tenue d'élections légitimes. Tout porte à croire qu'il continuera de jouer ce rôle, peut-être même sur une plus grande échelle. Mais il serait également utile de diversifier les activités mêmes en les faisant porter aussi sur divers aspects de la liberté d'expression liés aux élections. L'Organisation internationale des journalistes, entre autres, a défini les exigences de cette tâche dans un ouvrage très utile, *l'Election Reporting Handbook*, en s'inspirant des principes formulés par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

Cette tâche pourrait comprendre plusieurs éléments. Premièrement, on pourrait sensibiliser le public de manière à lui faire bien comprendre qu'il ne peut y avoir d'élections libres et justes sans une presse libre et une liberté d'expression